

Département du GERS

\*\*\*\*\*

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'ARMAGNAC



*Pays d'Armagnac*

Extrait du registre des Délibérations du Comité  
Syndical du 8 février 2021

**Date de la convocation**  
02/02/2021

<b>Nombre de délégués</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>15</b>
<b>Nombre d'excusés</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>2</b>
<b>Vote</b>	
- <b>POUR</b>	<b>17</b>
- <b>CONTRE</b>	<b>0</b>
- <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le

11/02/2021

Et publication le

11/02/2021

Date d'affichage

11/102/2021

L'an deux mille vingt et un, le huit février à 15h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie d'Eauze sous la présidence de M. Michel GABAS.

**Présents** : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, DUCLAVE Jean, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, MELIET Nicolas, NETO Barbara, THIEUX-LOUIT Véronique, Carole ROLANDO (suppléante de TINTANÉ Isabelle),

**Excusés** : M. CAMAZZOLA Robert, DESJARDINS Lionel, DUBOS Patrick, DURONT Didier

**Procurations** : M. TOUHE-RUMEAU Christian à M. Michel GABAS  
Mme CAILLAVET Isabelle à Barbara NETO

A été nommé **secrétaire de séance** :  
Mme Marie-Claude MAURAS

**Délibération N°5 – 08/02/2021 - 8.4**

Nature de l'acte : 8.4

Adhésion 2021 au réseau TEPOS

Monsieur Le Président rappelle l'engagement du PETR en faveur de la transition écologique et, plus particulièrement, en faveur de la transition énergétique.

Le CLER est un réseau national pour la transition énergétique soutenu et reconnu par de nombreux acteurs incontournables et notamment l'Ademe, la Banque des Territoires, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Monsieur Le Président explique que le PETR gagnera à intégrer la dynamique collective de ce réseau national sur ce thème. Il profitera ainsi d'une meilleure visibilité et bénéficiera de divers avantages, à savoir :

- Retours d'expériences,
- Formations, informations, veilles sur l'actualité,
- Prestations d'animation et de déploiement de programme.

Cette adhésion viendra soutenir le programme de mobilisation des élus sur la transition écologique déployé par le PETR dans une logique transversale. Elle s'inscrira également comme un support à l'ensemble des projets sectoriels soutenus ou portés par le PETR en matière d'énergies renouvelables et de mobilité.

Monsieur Le Président présente les principes et engagements édictés dans la charte du réseau du CLER.

Le Président propose que M. Nicolas MELIET soit nommé référent élu pour représenter le PETR auprès de ce réseau. Il informe que le montant de la participation s'élève à 358,88 € pour l'année 2021.

**Où l'exposé du Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 17 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :**

- **- APPROUVE l'adhésion du PETR au réseau du CLER pour l'année 2021**
- **NOMME M. Nicolas MELIET référent du PETR du Pays d'Armagnac auprès du réseau du CLER**

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

**Le Président,  
M . Michel GABAS**

